



**STOP CORONA**

## AVIS A LA POPULATION COVID-19 (coronavirus)

### Informations, recommandations et mesures sanitaires – n°6

Chères citoyennes et chers citoyens,

Comme vous le savez, une recrudescence des cas d'infection au coronavirus Covid-19 survient depuis plusieurs semaines sur le territoire national et de manière particulièrement intense et rapide au niveau de la Romandie et de notre Canton.

Aussi, dans ce contexte, le Conseil d'Etat vaudois a à nouveau pris des mesures drastiques, proches de celles du printemps dernier, afin de freiner autant que faire se peut la propagation du virus dans le Canton. Dès le mercredi 4 et jusqu'au 30 novembre au moins, l'état de nécessité a été déclaré sur le sol vaudois.

Cela implique notamment que **les rassemblements dans le cercle privé et dans l'espace public sont interdits au-delà de 5 personnes**. La Municipalité souhaite préciser que les places publiques, telles que la place de jeux ou le tartan du Pré aux Moines, la zone sportive « En Marche », *etc.*, sont concernées par les interdictions précitées.

Concernant la mise à disposition de locaux communaux, **toutes les locations à des privés sont annulées jusqu'à nouvel avis**. Seules les réunions d'entreprises ou de groupements politiques peuvent s'y tenir, selon l'arrêté cantonal du 3 novembre 2020. Toutes les manifestations sont également annulées jusqu'à nouvel avis.

Par ailleurs, en plus de la fermeture des bars et restaurants, plusieurs lieux de loisirs doivent également fermer leurs portes.

Au niveau communal, le Théâtre du Pré aux Moines est concerné par cette mesure et pour l'heure, tous les spectacles du mois de novembre sont reportés. Le CLAC est lui aussi fermé jusqu'au 30 novembre 2020 au moins. La bibliothèque et la ludothèque restent quant à elles ouvertes, selon leur horaire usuel, dans le strict respect des mesures de protection en vigueur.

Pour ce qui est de l'Administration communale, aucun changement n'est à signaler. Tous les Services communaux maintiennent leur horaire habituel pour l'accueil de la population au guichet et par téléphone, quand bien même certains collaborateurs ont été placés en télétravail.

Le Centre de tri des déchets reste lui aussi ouvert selon son horaire usuel.

Tous les horaires des Services et structures communaux, de même que les dernières informations sur la pandémie, se trouvent sur le site Internet communal [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch).

Enfin, concernant le port du masque, nous vous rappelons qu'il est obligatoire au marché du vendredi ainsi que dans l'enceinte du Centre de tri des déchets. En outre, la Municipalité recommande aux habitants de porter le masque sur l'ensemble du territoire communal. Toutes ces mesures restent en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Nous comptons sur la bienveillance de chacun et vous remercions de poursuivre vos efforts et de suivre attentivement les recommandations des autorités, afin que nous puissions sortir au plus vite de cette crise sanitaire.

LA MUNICIPALITE



Numéros de téléphone et sites Internet de référence :

- Greffe municipal  
021/863.22.00  
[secretariat@cossonay.ch](mailto:secretariat@cossonay.ch)  
[www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch)
- Office fédéral de la santé publique :  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)
- Etat de Vaud :  
[www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus)

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER.** ✓

# STOP CORONA

Actualisé au 29.10.2020

- ✓ Rencontrer moins de personnes.
- ✓ Garder ses distances.
- ✓ Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.
- ✓ Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.
- ✓ Travailler à domicile si possible.
- ✓ Se laver soigneusement les mains.
- ✓ Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- ✓ Ne pas se serrer la main.
- ✓ Aérer plusieurs fois par jour.
- ✓ Manifestations : publiques max. 5 pers. privées max. 5 pers. Rassemblements dans l'espace public max. 5 pers.
- ✓ En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.
- ✓ Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.
- ✓ Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.
- ✓ Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.
- ✓ Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)  
[www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus)

Règles plus strictes dans certains cantons